



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 19 janvier 2024

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 17 et le 19 janvier 2024.

13 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. AUSSEUR, LEMASSON, MULLER, SERRES, DONNADIEU, MONCLAR, DESBOTTES, LE BOUILLE, BERGEAUD, RAIMBAULT, SALMON, SY, GOBILLOT,

Excusés : MM. MERLIOT, PAOUR, KROEMER, RUIZ,

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Demande de dérogation du BCM Gravelines-Dunkerque

A la suite de l'incendie de Sportica, le club du BCM Gravelines-Dunkerque est contraint de délocaliser le match de la J22 (prévu le 20 janvier 2024 face à Nanterre) à Calais, au Complexe Sportif Calypso.

Le club n'est pas en mesure de respecter la Charte terrain concernant l'absence de tracés d'autres sports sur le parquet ainsi que l'obligation de faire figurer sur le parquet le nom de la collectivité.

A ce titre, le Comité Directeur est informé que le club demande une dérogation, compte tenu du contexte particulier, pour ne pas respecter les deux points susvisés.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de la demande du club du BCM Gravelines-Dunkerque
- Refus de la demande du club du BCM Gravelines-Dunkerque
- Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

- Approbation : 13
- Refus : 0
- Abstention : 0

La demande de dérogation du BCM Gravelines-Dunkerque est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Sujet n°2 : Demande de dérogation de la SIG Strasbourg

Le club de la SIG Strasbourg va évoluer, durant le mois de mars, avec un maillot de couleur noir pour soutenir l'opération de lutte contre les discriminations. Pour aller plus loin dans la démarche, le Comité Directeur est informé que le club sollicite une dérogation concernant la Charte maillot.

Le club souhaiterait supprimer le nom du joueur dans le dos du maillot et le remplacer par un logo #zerodiscrimination qui serait alors placé au-dessus du numéro.

Il est proposé les positions suivantes :

- Approbation de la demande de dérogation du club de la SIG Strasbourg
- Refus de la demande de dérogation du club de la SIG Strasbourg
- Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

- Approbation : 13
- Refus : 0
- Abstention : 0

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'approuver la demande de dérogation du club de la SIG Strasbourg.

Sujet n°3 : Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 février 2024 à Saint-Chamond

Conformément aux statuts LNB, les ordres du jour des Assemblées Générales LNB doivent être arrêtés par le Comité Directeur.

A ce titre, pour l'Assemblée Générale prévue à Saint-Chamond le 15 février 2024, il est proposé au Comité Directeur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président,
- Approbation de l'annexe financière à la Convention de subdélégation FFBB/LNB,
- Questions diverses

Il est proposé les positions suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Refus de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

- Approbation : 13
- Refus : 0
- Abstention : 0

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 février 2024 à Saint-Chamond



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Secrétaire de séance
Christian LEMASSON**